

Une « loi », mais avec quels projets d'avenir pour les entreprises ?

A la lecture des douze mesures principales extraites du projet de loi d'avenir de l'agriculture, l'alimentation et la forêt (le PLAAF) présentées hier par le Ministre Stéphane Le Foll, le *think tank* agricole SAF se demande si la méthode proposée permettra réellement aux entreprises agricoles et agro-alimentaires de retrouver de la compétitivité et de la croissance...

Ce n'est pas en renforçant en priorité l'encadrement administratif que se développeront des projets adaptés aux opportunités présentes dans tous les territoires pour les entreprises agricoles de l'ensemble de la filière. La SAF considère en effet qu'il faut au contraire libérer les énergies par une relance des capacités d'entreprendre et d'innover en agriculture. L'investissement raisonné des chefs d'entreprise agricole (que ce soit économiquement, socialement, et surtout commercialement) demeure indéniablement la démarche indispensable à tout objectif de croissance et de performance !

Or les mesures préconisées par le PLAAF constituent davantage des directives administratives pour expliquer à l'administration comment gérer l'activité agricole que des accompagnements efficaces de l'investissement économique ou environnemental destinés à sécuriser et développer les projets des entreprises agricoles. Elles ne constituent pas davantage une amélioration de la sécurité et des régulations nécessaires face aux caractères aléatoires des contextes mondiaux dans lesquels évoluent les entreprises.

Cohésion des Hommes, Cohérence des projets

Plutôt que de « loi » d'avenir parlons « projets d'avenir » pour vivre dans une société de projets, inscrivons-nous sur des périodes longues et constructives où tous les acteurs sont mobilisés*.

C'est en donnant davantage de liberté d'entreprendre, en accompagnant les projets porteurs de croissance, d'emploi et de valorisation intelligente des ressources naturelles, **en favorisant les multiples opportunités de développement des entreprises (vers les territoires locaux, nationaux ou étrangers), que les pouvoirs publics et l'ensemble de notre société bénéficieront d'une nouvelle dynamique agricole** et agroalimentaire inscrite dans l'intérêt particulier des entreprises et dans l'intérêt général de nos concitoyens.

***A télécharger [ici](#) : le Rapport 2013 de la SAF sur les territoires et nos 12 préconisations pour porter le Progrès en agriculture**

Qui sommes-nous ? : *Think tank* agricole indépendant à vocation nationale et européenne, la SAF-agriculteurs de France est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique. Chaque année, la SAF lance un cycle de réflexion au cours duquel elle confronte les avis d'une centaine d'experts et de chefs d'entreprise agricole. Créée en 1867, la SAF-agriculteurs de France contribue ainsi à imaginer et à façonner l'agriculture européenne de demain. www.agriculteursdefrance.com

Contact presse : Marie-Laure Hustache - Tél. 01 44 53 15 10 -06 32 81 06 20 Courriel : hustache@saf.asso.fr